OdASanté

Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel supérieur Experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral / Expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral

Sommaire

1 **Introduction** 4
1.1 But 4
1.1.1 Destinataires 4
1.1.2 Bases légales 4
1.1.3 Validité 4
1.2 Organes 4
1.2.1 Organe responsable 4
1.2.2 Commission d'assurance qualité 4
1.2.3 Secrétariat d'examen 5
1.2.4 Expertes et experts d'examen 5
2 **Profil de la profession** 5
3 **Compétences opérationnelles professionnelles** 5
4 **Modules** 5
4.1 Index des modules 5
4.2 Description des modules 5
4.3 Examens de modules et certificats de modules 5
4.4 Organisation et réalisation des examens de modules 5
4.5 Durée de validité des certificats de modules 5
4.6 Equivalence d'autres certificats de modules 6
4.7 Reconnaissance des modules des différentes prestataires 6
4.8 Recours auprès de la direction des prestataires de modules 6
5 **Admission à l'examen final** 6
6 **Examen final** 6
6.1 Dispositions générales 6
6.2 Objet de l'examen 7
6.3 Expertes et experts 7
6.4 Composantes de l'examen 7
6.4.1 Guides de la Commission AQ 7
6.4.2 Travail de diplôme 7
6.4.3 Présentation du travail de diplôme 7
6.4.4 Entretien professionnel 8
6.5 Evaluation et répétition 8
6.5.1 Evaluation et conditions de réussite 8
6.5.2 Répétition 8
6.6 Egalité de traitement entre les régions linguistiques 9
6.7 Assurances 9
6.8 Recours auprès du SEFRI 9

7 Organisation de l'examen 9
7.1 Procédure administrative 9
7.2 Coûts à la charge des candidates et candidats 10
8 Dispositions finales 10
8.1 Approbation et édiction 10

Annexe 1 Profil de qualification 11
Annexe 2 : Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules 16
A Domaines des compétences opérationnelles 16
B Contenus du Module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers 16
Module 1 Conduite professionnelle dans les soins infirmiers 16
A Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi 16
A.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes 16
A.2 Etablir des diagnostics infirmiers 16
A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification 17
A.4 Réaliser les interventions infirmières 17
A.5 Evaluer le processus de soins 18
B Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil Et d'éducation 18
B.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence 18
B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle 19
B.3 Remplir d'autres tâches de communication 19
C Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances 19
C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques 19
C.2 Assurer son perfectionnement et son développement 19
D Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation 20
D.1 Organiser 20
Certificat de module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers 21
Module 2 Soins et accompagnement 22
E Domaine de compétences opérationnelles - Processus de soins approfondi 22
E.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes 22
E.2 Etablir des diagnostics infirmiers 23
E.3 Définir des objectifs et élaborer une planification 23
E.4 Réaliser les interventions de soins 24

E.5 Evaluer le processus de soins 25
Certificat de module Soins et accompagnement 26
Modul 3 Conseil 27
F Domaine de compétences opérationnelles - Processus de communication, de conseil et d'éducation 27
F.1 Conseiller, informer et instruire les personnes âgées et leurs personnes de référence 27
Certificat de module Conseil 29
Modul 4 Communication, gestion des connaissances et organisation 30
G Domaine de compétences opérationnelles - Processus de communication, de conseil et d'éducation 30
G.1 Communiquer avec les collaborateurs et au sein de l'équipe interprofessionnelle 30
G.2 Remplir d'autres tâches de communication 30
H Domaine de compétences opérationnelles - Gestion des connaissances 31
H.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe 31
H.2 Assurer son perfectionnement et son développement 32
I Domaine de compétences opérationnelles - Processus d'organisation 32
I.1 Organiser 32
I.2 Diriger dans le cadre de l'expertise professionnelle 33
Certificat de module Communication, gestion du savoir et organisation 34
Modul 5 Conduite professionnelle dans l'organisation 35
J Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances 35
J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe 35
K Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation 36
K.1 Organiser 36
K.2 Diriger dans l'expertise professionnelle 36
Certificat de module Conduite professionnelle dans l'organisation 37

1 Introduction

Vu le chiffre 2.1, lettre a du règlement de l'examen professionnel supérieur « Experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral / expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral» du 24 octobre 2019 la commission d'assurance qualité (ci-après commission AQ) édicte les présentes directives relatives à l'examen susmentionné.

1.1 But

Les présentes directives font partie intégrante du règlement d'examen. Elles commentent et élargissent le règlement de l'examen professionnel supérieur (EPS) d'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral / expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral. Elles sont réexaminées à intervalles réguliers et adaptées si nécessaire.

1.1.1 Destinataires

Les directives s'adressent en particulier aux personnes suivantes :

- candidates et candidats à l'examen professionnel supérieur d'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral / expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral,
- responsables de la direction des soins gériatriques et psychogériatriques dans les institutions hospitalières et ambulatoires et leurs employeurs,
- prestataires de modules,
- expertes et experts d'examen.

1.1.2 Bases légales

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (loi sur la formation professionnelle, LFPr)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr)
- Règlement de l'examen professionnel supérieur d'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral / expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral.

1.1.3 Validité

La version applicable des directives figure sur le site www.epsante.ch.

Les éventuelles modifications des directives sont publiées sur le site www.epsante.ch au plus tard au moment de la publication de l'examen.

1.2 Organes

1.2.1 Organe responsable

Voir règlement d'examen, chiffre 1.3.

1.2.2 Commission d'assurance qualité

La commission d'assurance qualité (commission AQ) se compose des membres suivants :

- Sept à neuf expertes ou experts en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral ou titre jugé équivalent actifs dans la pratique professionnelle. Des professionnelles et professionnels exerçant une fonction de responsable et des professionnelles et professionnels au bénéfice d'une qualification en pédagogie sont représentés;

- Les régions linguistiques sont représentées de manière appropriée.

1.2.3 Secrétariat d'examen

Le secrétariat d'examen est délégué à EPSanté

Adresse du secrétariat d'examen :

EPSanté, secrétariat d'examen, Seilerstrasse 22, 3011 Berne.

E-mail : info@epsante.ch

Téléphone : 031 380 88 68

Site Internet : www.epsante.ch

1.2.4 Expertes et experts d'examen

Les expertes et experts d'examen sont nommés par la commission AQ. Les noms des membres du team d'experts sont communiqués aux candidates et candidats avec la convocation.

2 Profil de la profession

Le profil de la profession détaillé (voir règlement d'examen, chiffre 1.2) constitue le fondement de l'EPS.

3 Compétences opérationnelles professionnelles

Le profil de qualification figure à l'annexe 1, la description des domaines de compétences opérationnelles et celle des modules et des certificats de modules à l'annexe 2 des présentes directives.

4 Modules

4.1 Index des modules

La liste des modules figure au chiffre 3.32 du règlement d'examen.

4.2 Description des modules

La description des modules figure à l'annexe 2 des directives.

4.3 Examens de modules et certificats de modules

Chaque module fait l'objet d'un examen. La réussite de cet examen donne droit au certificat de module. Les certificats de modules attestent que leurs titulaires possèdent les compétences opérationnelles requises. Ils ne sont qu'une condition d'admission à l'examen final. Leur évaluation n'est pas prise en compte dans l'appréciation de l'examen final.

4.4 Organisation et réalisation des examens de modules

Les prestataires de modules sont responsables de l'organisation et de la réalisation des examens de modules. Ils décident également de l'admission à ces examens.

4.5 Durée de validité des certificats de modules

Les certificats de module restent valables durant cinq ans.

4.6 Equivalence d'autres certificats de modules

Sur demande de la candidate ou du candidat, la commission AQ décide au cas par cas de l'équivalence de modules non reconnus. Elle élabore à cette fin une procédure claire et compréhensible. L'examen de l'équivalence est payant.

4.7 Reconnaissance des modules des différents prestataires

Sur demande des prestataires, la commission AQ reconnaît les modules proposés et les réglementations relatives à la préparation, à la structure et à la réalisation de ces modules ainsi qu'à l'appréciation des certificats de modules. A cette fin, elle élabore un guide spécifique sur l'accréditation des modules des différents prestataires.

L'organe responsable publie sur son site Internet une liste à jour des offres de modules reconnus par la commission AQ ainsi qu'un lien vers la liste du SEFRI concernant les cours préparatoires pour lesquels une contribution financière de la Confédération au bénéfice des candidates et candidats est prévue.

4.8 Recours auprès de la direction des prestataires de modules

Les recours contre les décisions de non-admission ou d'échec définitif à l'examen de module doivent être déposés auprès de la direction du prestataire de module dans les 30 jours suivant la notification de la décision. Le recours doit être motivé par écrit. La décision de la direction des prestataires de modules est définitive. Le traitement du recours est payant.

5 Admission à l'examen final

Les conditions d'admission à l'examen final sont réglées de manière exhaustive au chiffre 3.3 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- La date limite pour la justification de l'expérience professionnelle exigée est celle de l'échéance du délai d'inscription à l'examen. Il est admis que lors de l'inscription à l'examen, les conditions relatives à l'expérience professionnelle ne soient pas entièrement remplies s'il est prévisible que tel sera le cas à l'échéance du délai d'inscription.
- Lorsque le taux d'activité est variable, l'intégralité de l'expérience professionnelle effective est prise en compte. Celle-ci doit correspondre à deux ans à un taux d'activité de 80 %. N'est prise en considération que l'expérience professionnelle acquise après l'obtention du titre professionnel requis pour l'examen, conformément au chiffre 3.31 du règlement d'examen, à un taux d'activité de 50 % au minimum.
- Les interruptions au cours de l'expérience professionnelle effective sont admises.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de documents écrits (p. ex. certificats de travail).

Les candidates et candidats présentant un handicap peuvent bénéficier, lors de l'examen final, des mesures de compensation des inégalités ancrées dans la législation. La notice « Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs » figure sur le site Internet du SEFRI.

6 Examen final

6.1 Dispositions générales

La commission AQ applique les cinq critères généraux de qualité ci-après dans sa procédure d'examen et d'évaluation, tant pour la définition des épreuves d'examen que pour la réalisation de l'examen final.

- **Validité** : un examen doit donner un reflet représentatif des contenus élaborés et l'image la plus différenciée possible du profil de compétences visé.

- **Objectivité** : les résultats de l'examen doivent dépendre le moins possible des expertes et experts d'examen. Cette exigence peut être remplie par la définition de grilles de critères, de modèles de solutions, de conditions de réussite claires, etc.
- **Fiabilité** : un examen doit être fiable et précis. La garantie de la fiabilité d'un examen passe essentiellement par l'adéquation du degré de difficulté, l'ampleur et la longueur de l'examen ainsi que le temps à disposition pour résoudre les tâches demandées.
- **Egalité des chances** : les candidates et candidats doivent savoir précisément ce qui est examiné et sous quelle forme. Aucune personne ne doit être favorisée ou défavorisée pour des raisons liées au sexe, à la religion, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la langue.
- **Economicité** : un examen doit être réalisé dans des conditions économiques acceptables, autrement dit sa mise sur pied, sa tenue et son évaluation doivent se situer dans un rapport coût - utilité raisonnable.

6.2 Objet de l'examen

L'examen a pour but de vérifier la mise en relation des différentes compétences opérationnelles acquises dans les modules.

6.3 Expertes et experts

Les expertes et experts d'examen sont nommés par la commission AQ. Chaque candidate ou candidat est évalué par deux expertes ou experts *(ci-après team d'experts).* Conformément au chiffre 4.13 du règlement d'examen, la liste des experts est envoyée aux candidates et candidats avec la convocation.

6.4 Composantes de l'examen

Les composantes de l'examen final sont définies au chiffre 5.11 du règlement d'examen.

6.4.1 Guides de la Commission AQ

La Commission AQ définit les dispositions détaillées concernant le travail de diplôme écrit, la présentation et l'entretien professionnel dans un guide relatif à l'examen final.

6.4.2 Travail de diplôme

La candidate ou le candidat étudie une situation tirée de sa pratique professionnelle. La situation correspond au profil de qualification de l'experte ou expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral conformément à l'annexe 1. Le travail de diplôme est élaboré avec succès s'il met en relation des compétences opérationnelles issues de plusieurs domaines de compétences (au moins deux).

La candidate ou le candidat élabore un travail de diplôme sous forme écrite et le remet trois mois au minimum avant le début de l'examen.

L'un des membres du team d'experts évalue le travail de diplôme écrit et propose une note. Le second membre du team d'experts examine l'évaluation et la plausibilité de l'appréciation proposée.

6.4.3 Présentation du travail de diplôme

La candidate ou le candidat expose des contenus sélectionnés de son travail de diplôme au team d'experts conformément aux consignes du guide relatif à l'examen final de la Commission AQ. Elle ou il choisit à cette fin les formes appropriées (transparents, posters, illustrations, documents mis à disposition, etc.). Le team d'experts peut poser des questions de compréhension.

Le but de l'épreuve est de montrer que la candidate ou le candidat est en mesure de présenter la situation étudiée ainsi que ses conséquences sur son travail futur selon une structure claire, de manière compétente et sous une forme adaptée aux destinataires.

Le team d'experts évalue la présentation et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères formels,
- expression orale, interaction avec l'auditoire.

6.4.4 Entretien professionnel

Le but de l'entretien professionnel est de permettre à la candidate ou au candidat de discuter des contenus de son travail de diplôme de manière approfondie et de montrer les liens avec d'autres compétences opérationnelles du profil de qualification. La candidate ou le candidat est en mesure d'expliciter des points manquant de clarté dans son travail de diplôme et/ou sa présentation.

Le team d'experts évalue l'entretien professionnel et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères relatifs à l'argumentation,
- critères relatifs à la réflexion.

6.5 Evaluation et répétition

L'évaluation, les conditions de réussite de l'examen final et d'obtention du diplôme ainsi que les dispositions relatives à la répétition de l'examen final sont décrites au chiffre 6 du règlement d'examen et sont précisées comme suit :

6.5.1 Evaluation et conditions de réussite

Les dispositions relatives à l'évaluation et à la réussite de l'examen final sont définies aux chiffres 6.2 et 6.3 du règlement d'examen.

6.5.2 Répétition

Les candidates et candidats qui n'ont pas réussi l'examen doivent répéter les épreuves pour lesquelles les prestations fournies ont été jugées insuffisantes. Les règles ci-après s'appliquent à la répétition des épreuves d'examen :

Epreuve 1 Travail de diplôme	Un nouveau travail de diplôme doit être rédigé. Le simple remaniement du travail jugé insuffisant n'est pas admis.
Epreuve 2 Présentation	La présentation se réfère au travail de diplôme soumis.
Epreuve 3 Entretien professionnel	Les candidates et candidats devant répéter l'épreuve 3 mais ayant réussi l'épreuve 2 doivent faire une nouvelle présentation. En pareil cas, ils peuvent montrer d'éventuels développements thématiques. La présentation constitue la base de l'entretien professionnel mais n'est pas soumise à (ré)évaluation.

6.6 Egalité de traitement entre les régions linguistiques

L'examen professionnel supérieur peut être passé en allemand, français ou italien, indépendamment de la région où les épreuves se déroulent. L'égalité de traitement des candidates et candidats de toutes les régions linguistiques doit être garantie.

6.7 Assurances

Il appartient à la candidate ou au candidat de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

6.8 Recours auprès du SEFRI

Voir règlement d'examen, chiffre 7.3.

Les notices relatives respectivement au droit de consulter les documents et aux recours peuvent être téléchargées sur le site Internet du SEFRI.

7 Organisation de l'examen

7.1 Procédure administrative

La commission AQ publie l'examen au plus tard dix mois avant sa tenue. La publication se fait en trois langues (allemand, français, italien) sur le site Internet d'EPSanté.

Les conditions d'inscription et d'admission à l'EPS sont définies au chiffre 3 du règlement d'examen. L'inscription se fait au moyen du formulaire officiel. Le lien vers ce formulaire figure dans la publication.

Le déroulement de l'examen final est décrit au chiffre 4 du règlement d'examen.

Les informations relatives à l'examen sont disponibles sur le site www.epsante.ch.

Les détails relatifs au déroulement de l'examen final figurent dans le tableau ci-dessous. Les indications temporelles se réfèrent aux dates de l'examen.

Publication	au minimum 10 mois avant
Inscription	au minimum 8 mois avant
Décision d'admission	au minimum 7 mois avant
Remise du travail de diplôme	au minimum 3 mois avant
Retrait de l'examen	au minimum 3 mois avant
Adoption du programme définitif de l'examen et attribution des candidates et candidats aux différents expertes et experts d'examen	au minimum 10 semaines avant
Convocation des candidates et candidats et communication des noms des expertes et experts d'examen	au minimum 2 mois avant
Remise des demandes de récusation	au minimum 6 semaines avant
Décision relative aux demandes de récusation et communication aux candidates et candidats	au minimum 4 semaines avant
Formation des expertes et experts d'examen	au minimum 3 semaines avant

7.2 Coûts à la charge des candidates et candidats

La taxe d'examen ainsi que la taxe fixée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour l'impression et l'enregistrement du diplôme sont à la charge des candidates et candidats.

Après s'être vu confirmer leur admission à l'examen, les candidates et candidats reçoivent une facture pour le paiement de la taxe d'examen.

Les candidates et candidats qui, conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen, se retirent dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. Dans tous les autres cas, la taxe d'examen est due dans son intégralité.

La commission AQ fixe la taxe à verser par les candidates et candidats qui répètent l'examen.

Les taxes d'examen applicables sont communiquées dans la publication de l'examen et peuvent être consultées sur le site Internet www.epsante.ch.

Les frais de déplacement, de logement et de subsistance pendant la durée de l'examen sont à la charge des candidates et candidats.

8 Dispositions finales

8.1 Approbation et édiction

Approuvé par l'organe responsable et édicté par la commission d'assurance qualité chargée de l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral.

La commission d'assurance qualité
Le président / la présidente

(Signature)

Lieu, date

L'organe responsable

Nom de l'association
Le président / la présidente

Lieu, date

Annexe 1 Profil de qualification

Compétences opérationnelles Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles →				
	1	2	3	4	5
A Processus de soins approfondi	**A.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes**	**A.2 Etablir des diagnostics infirmiers**	**A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification**	**A.4 Réaliser les interventions infirmières**	**A.5 Evaluer le processus de soins**
	A.1.1 Procède à des évaluations systématiques et spécifiques dans des situations complexes et/ou instables à l'aide d'instruments répondant aux critères de qualité scientifiques.	A.2.1 Analyse, interprète et évalue les données recueillies en collaboration avec les patients et leurs personnes de référence dans des situations complexes et/ou instables et établit un diagnostic infirmier.	A.3.1 Elabore des propositions de soutien, des plans thérapeutiques et des interventions coordonnés, étayés sur le plan spécialisé et ciblés, en concertation avec les patients, leurs personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.	A.4.1 Choisit des interventions de soins appropriées à la lumière de différentes sources d'informations, lignes directrices et/ou normes et répond de leur bonne exécution.	A.5.1 Documente les soins de façon compréhensible, analyse et évalue le processus de soins (fixation des objectifs, exécution, efficacité, économicité, qualité et sécurité des interventions) de façon systématique sur la base de critères spécifiques et le développe sous sa propre responsabilité et conformément à sa spécialisation.
	A.1.2 En s'appuyant sur des méthodes fondées sur des données probantes et sur des connaissances spécialisées, analyse et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité.			A.4.2 Dirige et coordonne la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle, même au-delà des limites de son domaine de travail.	
	A.1.3 Analyse et évalue les stratégies de prévention et de gestion mises en place par les patients et leurs personnes de référence à la lumière de critères étayés et en tire des conséquences en tenant compte de leur situation individuelle.				
B Processus de communication, de conseil et d'éducation	**B.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence**	**B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle**	**B.3 Remplir d'autres tâches de communication**		
	B.1.1 Analyse, pilote et évalue les processus de relations et de communication sur la base d'une conception professionnelle de son métier et intègre ses attitudes, valeurs et normes fondamentales ainsi que le comportement professionnel avec proximité et distance dans les relations de soins..	B.2.1 Communique avec ses homologues et les membres d'autres groupes professionnels d'une manière adaptée aux destinataires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution.	B.3.1 Défend les intérêts des patients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique.		
	B.1.2 Crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des patients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.		B.3.2 Identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes et applique des stratégies constructives de règlement des conflits.		
			B.3.3 Appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et favorise de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et d'égalité des chances.		

OdASanté

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
C Gestion des connaissances	**C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers - Bonnes pratiques**	**C.2 Assurer son perfectionnement et son développement**			
	C.1.1 Comprend les interactions professionnelles complexes entre les activités infirmières, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes et collabore à des projets de recherche.	C.2.1 Développe en continu ses compétences professionnelles et s'appuie en la matière sur des expériences étayées et sur des connaissances spécialisées fondées sur des données probantes, issues de tous les domaines professionnels importants. Elle tient compte de l'évolution de la politique de santé publique.			
D Processus d'organisation	**D.1 Organiser**				
	D.1.1 Analyse et évalue les processus sous sa propre responsabilité et les perfectionne en continu dans le sens de sa spécialisation.				

Soins et accompagnement

E Processus des soins approfondi	**E.1 Procéder à l'évaluation clinique**	**E.2 Poser des diagnostics infirmiers**	**E.3 Définir des objectifs et établir une planification**	**E.4 Mener des interventions de soins**	**E.5 Evaluer le processus de soins infirmiers**
	E.1.1 Relève les besoins de soutien des personnes âgées et de leurs personnes de référence.	E.2.1 Pose des diagnostics infirmiers en tenant compte de systèmes actualisés de classification interne à l'institution et les priorise. Elle tient compte des ressources disponibles, des facteurs de risques, des complications possibles, des effets secondaires et des besoins d'information en matière de santé.	E.3.1 Au sein de l'équipe interprofessionnelle, détermine des objectifs en se basant sur des connaissances professionnelles fondées et de son expérience.	E.4.1 Assume la responsabilité au sein de l'équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle de la mise en œuvre de mesures de soins et de la continuité des soins. Elle établit une relation de confiance professionnelle avec la personne âgée et ses personnes de référence et informe sur les soins planifiés et réalisés.	E.5.1 Identifie et analyse les facteurs de risque et les effets des mesures de soins infirmiers prises ainsi que les complications et les effets secondaires de traitements. Elle développe en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire des mesures, des méthodes et stratégies pour des conceptions de procédés étendus.
	E.1.2 Agit selon l'éthique du care+D48. Elle tient compte des principes de l'éthique biomédicale (autonomie, bienfaisance, non-maltraitance, justice).		E.3.2 Favorise une prise de décision partagée en tenant compte des souhaits, des préférences, ressources et limites de la personne âgée et de ses personnes de référence. En s'appuyant sur un jugement professionnel, elle planifie la prise en charge avec la personne âgée et ses personnes de référence, dans leur intérêt.		E.5.2 Assure la traçabilité des mesures de soins sur la base de toutes les données pertinentes.
			E.3.3 Développe des offres de soutien, des plans de traitement et des interventions cohérents, fondés et ciblés, avec la personne âgée et ses personnes de référence ainsi qu'avec l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en tenant compte des différentes perspectives.		E.5.3 Intègre les liens interdisciplinaires dans sa pratique professionnelle et se connecte avec d'autres domaines spécialisés pour assurer la continuité des soins et de soutien dans la transition à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution.

				E.3.4 Evalue et développe avec la personne âgée et ses personnes de référence des stratégies et possibilités différenciées et individuelles de promotion de la santé et de prévention, ainsi que de promotion et de maintien de la qualité de vie.		
	Domaines de compétences opérationnelles	**Compétences opérationnelles professionnelles**				
		1	2	3	4	5
Conseil						
F	**Processus de communication, de conseil et d'éducation**	**F.1 Conseiller, informer et former les personnes agées et leurs personnes de référence** F.1.1 Définit avec la participation active de la personne âgée et de ses personnes de référence, de manière différenciée les besoins en conseils, information et formation en vue de maintenir, promouvoir les compétences en matière de santé, la gestion autonome (coping, empowerment) et l'approche orientée sur les ressources de la situation de vie, des conséquences de la maladie et des prises en charge au quotidien. F.1.2 Développe ou choisit des formes de conseil d'information et de formation à la santé appropriées reposant sur des preuves et sur l'analyse de son expérience. Elle adopte et applique de manière ciblée des méthodes de conseil et de communication pertinentes. Elle prend en compte le vécu des personnes âgée, et de leurs personnes de référence, leur contexte biopsychosocial et spirituel ainsi que leurs ressources cognitives et sensorimotrices.				

Communication, gestion du savoir et organisation

G	**Processus de communication, de conseil et d'éducation**	**G.1 Communiquer avec les autres soignants au sein de l'équipe interprofessionnelle**	**G2. Asssumer d'autres tâches de communication**
		G.1.1 Promeut activement une vision et une compréhension partagées des situations des soins dans l'équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle afin de garantir la mise en œuvre et la continuité des soins. G.1.2 Assure le suivi de la transmission des informations dans le réseau interdisciplinaire et interprofessionnel et collabore dans un esprit de partenariat. G.1.3 Anticipe les situations de conflit et d'agression et prend la responsabilité pour une gestion constructive des conflits	G.2.1 Défend des contenus et des préoccupations en matière de santé et professionnels auprès de différents groupes de destinataires et collabore à des projets correspondants.
	Domaines de compétences opérationnelles	**Compétences opérationnelles professionnelles**	

1	2	3	4	5

H	**Gestion du savoir**	**H.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe**	**H.2 Assurer sa propre formation continue et son propre développement**
		H.1.1 Assume la responsabilité du développement professionnel de l'équipe de soins. Elle soutient l'équipe dans la gestion des divergences entre les souhaits et les besoins de la personne âgée et la réalité économique.	H.2.1 Développe en permanence ses compétences dans les soins gériatriques et psychogériatriques en s'appuyant sur la pratique réflexive et des connaissances professionnelles fondées, basées sur les données scientifiques de tous les domaines de travail importants. Elle tient compte de l'évolution socio-démographique, sociétale et des politiques de santé. Elle collabore à des projets de recherche.
		H.1.2 Travaille dans des comités spécialisés et dans des événements spécialisés pour l'échange intra et interprofessionnel. Elle assume la responsabilité du développement professionnel de l'équipe. H.1.3 Analyse des problématiques de soins gériatriques et psychogériatriques, dirige et accompagne les réflexions éthiques de l'équipe de soins. Elle favorise le développement ultérieur d'un positionnement éthique au sein de l'équipe.	

I	**Processus d'organisation**	**I.1 Organiser**	**I.2 Diriger dans le cadre de lexpertise professionnelle**
		I.1.1 Soutient les interventions de l'équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle dans la prise en charge des personnes âgées en situation curative et palliative prenant en compte et incluant les personnes de référence.	I.2.1 Prend le leadership pour une mise en œuvre efficiente des projets de soins. Elle crée des conditions appropriées pour une collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle constructive. I.2.2 Veille à la sécurité de l'environnement de travail et favorise chez les collaborateurs un comportement propice à la santé. I.2.3 Analyse les problèmes importants pour la pratique, traite des données probantes et adapte la pratique des soins. I.2.4 Assure la fonction de mentor dans les soins infirmiers gérontologiques, gériatriques et psychogériatriques.

Compétences opérationnelles Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Domaines de compétences opérationnelles	**Compétences opérationnelles professionnelles**				
	1	2	3	4	5
J **Processus de gestion des connaissances**	**J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe**				
	J.1.1 Transmet des connaissances spécialisées étayées de façon adaptée à ses interlocuteurs et les relie activement avec d'autres domaines de spécialisation de façon interdisciplinaire. J.1.2 Participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes dans son domaine de travail. J.1.3 Encourage le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée et joue le rôle de personne de référence pour les professionnels extérieurs dans toute question relevant de son domaine de spécialité..				
K **Processus d'organisation**	**K.1 Organiser**	**K.2 Diriger dans l'expertise professionnelle**			
	K.1.1 Prend des décisions organisationnelles pour fournir les meilleurs soins et le meilleur accompagnement possibles des patients et de leurs personnes de référence en tenant compte des différentes compétences de toutes les catégories professionnelles impliquées dans la prise en	K.2.1 Assume la responsabilité des soins infirmiers, de leur qualité et de leur développement dans son unité d'organisation et exerce une fonction de modèle.			
	K.1.2 Elabore des méthodes et des concepts pour assurer une organisation efficace et rentable de son domaine de spécialité, du déroulement de son travail et des processus administratifs.	K.2.2 Identifie les besoins d'innovation et participe activement à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de mesures, de normes de qualité, de lignes directrices et de concepts dans son unité d'organisation.			

Annexe 2 : Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules

A. Domaines des compétences opérationnelles

Les domaines de compétences opérationnelles sont décrits au chiffre 1.22 du règlement d'examen.

B. Contenus du module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers[1]

Module 1 Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

A	Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi

A.1	Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes
A.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral procède à des évaluations systématiques et spécifiques dans des situations complexes et/ou instables à l'aide d'instruments répondant aux critères de qualité scientifiques.	
A.1.2 En s'appuyant sur des méthodes fondées sur des données probantes et sur des connaissances spécialisées, l'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral analyse et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité.	
A.1.3 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral analyse et évalue les stratégies de prévention et de gestion mises en place par les patients et leurs personnes de référence à la lumière de critères étayés et en tire des conséquences en tenant compte de leur situation individuelle.	
Connaissances	▪ Entretien d'anamnèse ▪ Examen clinique ▪ Instruments répondant aux critères de qualité scientifiques ▪ Critères d'appréciation de nouveaux développements et instruments d'évaluation ▪ Critères d'appréciation de stratégies de prévention et de gestion
Aptitudes	▪ Analyse et évalue le caractère correct de la procédure dans différentes évaluations ▪ Etablit un panorama complet de l'évolution de la situation des patients au point de vue du contexte de vie, du suivi et de la maladie en intégrant les patients et leurs personnes de référence ▪ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence ▪ Identifie les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	▪ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ▪ A conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence des patients ▪ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)

A.2	Etablir des diagnostics infirmiers
A.2.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral analyse, interprète et évalue les données recueillies en collaboration avec les patients et leurs personnes de référence dans des situations complexes et/ou instables et établit un diagnostic infirmier.	
Connaissances	▪ Principes et utilisation de classifications (taxonomies) concernant les diagnostics, les diagnostics infirmiers, les interventions et les résultats ▪ Etapes et principes du processus diagnostique (« Clinical Reasoning », « Clinical Judgement ») ▪ Réflexion critique (« Critical Thinking ») dans la pratique fondée sur des données probantes
Aptitudes	▪ Analyse et évalue les données recueillies et prend les décisions cliniques pertinentes

[1] Les contenus des modules sont rédigés à la forme féminine pour en faciliter la lecture. Les experts en soins gériatriques et psychogériatriques avec sont bien évidemment également concernés.

	▪ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence
Attitudes	▪ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ▪ Fait preuve d'attention et de tact dans les relations avec les personnes et dans la prise de décisions

A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification	
A.3.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral élabore des propositions de soutien, des plans thérapeutiques et des interventions coordonnés, étayés sur le plan spécialisé et ciblés, en concertation avec les patients, leurs personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.	
Connaissances	▪ Importance et conséquences des droits et obligations des patients ainsi que du droit en matière de protection de l'enfant et de l'adulte ▪ Compétence en matière de santé et autogestion ▪ Méthodes d'aide à l'autogestion ▪ Advocacy ▪ Gestion des processus
Aptitudes	▪ Assume la gestion des cas dans son unité d'organisation ▪ Intègre la volonté, les objectifs, les directives anticipées et les ressources des patients dans la planification ▪ Fixe, en concertation avec les patients et leur entourage, des objectifs de soins réalisables et vérifiables ▪ Intègre les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	▪ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ▪ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ▪ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) ▪ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence

A.4 Réaliser les interventions infirmières	
A.4.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral choisit des interventions de soins appropriées à la lumière de différentes sources d'informations, lignes directrices et/ou normes et répond de leur bonne exécution.	
A.4.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral dirige et coordonne la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire au sein d'une équipe d'experts, même au-delà des limites de son domaine de travail.	
Connaissances	▪ Possibilités de recherche, évaluation et mise en œuvre d'interventions adéquates et adaptées.
Aptitudes	▪ Choisit des interventions infirmières appropriées et répond de la qualité de leur exécution ▪ Dirige et coordonne la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle, même au-delà des limites de son domaine de travail ▪ Identifie les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	▪ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ▪ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) ▪ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)

A.5 Evaluer le processus de soins	
A.5.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral documente les soins de façon compréhensible, analyse et évalue le processus de soins (fixation des objectifs, exécution, efficacité, économicité, qualité et sécurité des interventions) de façon systématique sur la base de critères spécifiques et le développe sous sa propre responsabilité et conformément à sa spécialisation.	
Connaissances	▪ Processus de soins global et approfondi ▪ Principes de la bonne documentation du processus de soins ▪ Systématique et critères de vérification et d'évaluation du processus de soins
Aptitudes	▪ Met en œuvre le processus de soins dans son intégralité et en répond dans le contexte intraprofessionnel et interprofessionnel ▪ Tient une documentation exhaustive et exacte du processus de soins et de l'état de santé des patients en appliquant les prescriptions et en utilisant les systèmes de l'organisation ▪ Identifie et prend en considération les facteurs d'influence, les possibilités et les limites des intervenants ▪ Analyse les causes de tout manquement dans la réalisation des objectifs ▪ Conseille l'équipe intraprofessionnelle
Attitudes	▪ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ▪ Est disposée à changer elle-même et à changer les situations professionnelles sur la base de résultats d'évaluations

B	**Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation**

B.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence	
B.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral analyse, pilote et évalue les processus de relations et de communication sur la base d'une conception professionnelle de son métier et intègre ses attitudes, valeurs et normes fondamentales ainsi que le comportement professionnel avec proximité et distance dans les relations de soins.	
B.1.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des patients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.	
Connaissances	▪ Importance et adéquation des modèles de communication et de conseil et de leurs méthodes et procédures ▪ Importance et formes de communication et d'établissement des relations dans un contexte transculturel et interculturel ▪ Avantages et limites de la métacommunication ▪ Diversité des rôles et des relations dans une cellule familiale ▪ Education des patients et de leurs proches ▪ Différences et points communs entre les concepts d'information, d'instruction et de conseil
Aptitudes	▪ Applique les concepts et les théories de l'établissement professionnel des relations et une gamme correspondante de stratégies de communication ▪ Est capable de mener un entretien de façon systématique en s'appuyant sur les théories et méthodes pertinentes ▪ Oriente son action sur les besoins des patients et de leurs personnes de référence ▪ Crée un environnement propice à l'apprentissage ▪ Fait la différence entre attitude professionnelle et attitude personnelle
Attitudes	▪ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des patients et de leurs personnes de référence ▪ Respecte l'importance des rituels ▪ Se montre valorisante et orientée ressources ▪ Est disposée à apprendre et à enseigner

B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle	
B.2.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral communique avec ses homologues et les membres d'autres groupes professionnels d'une manière adaptée aux destinataires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution.	
Connaissances	▪ Techniques d'animation ▪ Modèles de gestion des relations
Aptitudes	▪ Dégage une image de professionnalisme ▪ Anime les processus de groupes et les discussions concrètes dans un esprit participatif ▪ Lance et dirige les discussions de façon structurée, ciblée et adaptée aux destinataires ▪ Argumente et négocie avec professionnalisme
Attitudes	▪ Est valorisante ▪ A conscience de ses responsabilités ▪ Est ouverte aux nouveautés

B.3 Remplir d'autres tâches de communication	
B.3.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral défend les intérêts des patients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique.	
B.3.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes et applique des stratégies constructives de règlement des conflits.	
B.3.3 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et encourage de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et de l'égalité des chances.	
Connaissances	▪ Modes de vie divers et égalité des chances ▪ Connaissances étendues des mécanismes de conflit ▪ Connaissances approfondies de la gestion de l'agressivité ▪ Processus décisionnels en matière d'éthique
Aptitudes	▪ Transmet le savoir actuel de façon adaptée aux interlocuteurs ▪ Favorise les débats éthiques, y contribue et s'y implique ▪ Favorise la compréhension et les connaissances dans la prise de décisions ▪ Approfondit et enrichit la signification de la communication et des interactions ▪ Identifie les sources potentielles de conflit et applique des mesures d'apaisement
Attitudes	▪ Respecte les personnes de cultures étrangères, leurs schémas de pensée et leurs opinions ▪ Est disposée à mener une réflexion ▪ A de la considération pour la volonté des patients

C Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances

C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques	
C.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral comprend les interactions professionnelles complexes entre les activités infirmières, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes et collabore à des projets de recherche.	
Connaissances	▪ Recherches dans la littérature spécialisée ▪ Dernières connaissances à titre de critère de choix ▪ Niveau d'évidence ▪ Méthodes et instruments d'évaluation
Aptitudes	▪ Vérifie que les connaissances appliquées dans la pratique sont à jour et conformes aux sources d'informations

	▪ Identifie les questionnements et les évolutions nécessaires dans la pratique ▪ Participe à des projets de recherche ▪ Acquiert des connaissances basées sur des données probantes à partir de sources diversifiées et les traite de manière systématique ▪ Adapte les interventions infirmières sur la base des connaissances les plus récentes, des préférences des patients et de l'expérience clinique
Attitudes	▪ Est disposée à remettre les habitudes en question ▪ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ▪ Démontre son engagement

C.2 Assurer son perfectionnement et son développement	
C.2.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral développe en continu ses compétences professionnelles et s'appuie en la matière sur des expériences étayées et sur des connaissances spécialisées fondées sur des données probantes, issues de tous les domaines professionnels importants. Elle tient compte de l'évolution de la politique de santé publique.	
Connaissances	▪ Sources de connaissances spécialisées et politique de santé publique ▪ Evolution et tendances de la politique de santé publique ▪ Organes compétents en matière de santé publique ▪ Stratégies de perfectionnement personnel ▪ Méthodes et instruments d'évaluation de ses propres compétences professionnelles
Aptitudes	▪ Identifie ses propres besoins de formation continue ▪ Développe son portfolio ▪ Mène une réflexion critique sur soi-même et sur sa propre pratique ▪ Suit de façon régulière et ciblée l'actualité de sa spécialisation et de la politique de santé publique
Attitudes	▪ Est disposée à se perfectionner en permanence ▪ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ▪ Démontre son engagement ▪ Est disposée à mener une réflexion sur soi-même

D	**Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation**

D.1 Organiser	
D.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral analyse et évalue les processus sous sa propre responsabilité et les perfectionne en continu dans le sens de sa spécialisation.	
Connaissances	▪ Contenus et compétences des différentes professions du système de prise en charge ▪ Interfaces de la collaboration et leur gestion ciblée dans différents domaines de travail, au sein d'une équipe interprofessionnelle, dans différents systèmes de prise en charge et avec les acteurs concernés
Aptitudes	▪ Relie la théorie et la pratique
Attitudes	▪ Intègre les ressources économiques et écologiques de façon consciente dans son action ▪ Assume une fonction de modèle ▪ Est disposée à se perfectionner

Certificat de module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.
Certificat de module / Examen de module	• Partie A : portfolio personnel de la candidate ou du candidat, qui montre en particulier : - le parcours professionnel de la candidate/du candidat ; - les motivations à suivre les cours de préparation concernés ; - les objectifs à atteindre par le biais des cours de préparation Le prestataire de formation fixe les éléments obligatoires. • Partie B : documentation écrite des principales observations réalisées dans le cadre du transfert dans la pratique sur les compétences dans les champs thématiques processus de soins, éducation des patients, conseil et bonnes pratiques. Volume : 5 – 7 pages. • Partie C : entretien professionnel de 20 minutes sur la documentation conformément à la partie B, comprenant le transfert dans la pratique et une réflexion sur deux des quatre champs thématiques traités. Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.
Durée du module	Durée indicative : 200 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 2 Soins et accompagnement

Contenus du module soins et accompagnement

E	Domaine de compétences opérationnelles - Processus de soins approfondi

E.1	Procéder à l'évaluation clinique
E.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral relève les besoins de soutien des personnes âgées et de leurs personnes de référence.	
E.1.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral agit selon l'éthique du care. Elle tient compte des principes de l'éthique biomédicale (autonomie, bienfaisance, non-malfaisance, justice).	
Connaissances	▪ Connaissances approfondies en gérontologie, gériatrie, psychogériatrie ▪ Théories de soins infirmiers relatives au vieillissement ▪ Outils d'évaluation gériatrique et psychogériatrique actuels et valides ▪ Promotion de la santé, prévention, curatif, réadaptation et palliatif auprès des personnes âgées ▪ Stratégies de prévention et de coping, comportements en matière de santé fonctionnelle auprès des personnes âgées ▪ Stratégies nationales ▪ Gestion des symptômes ▪ Éthique et théories éthique ▪ Connaissances approfondies pour la compréhension des systèmes familiaux et sociaux
Aptitudes	▪ Comprend les diagnostics médicaux spécifiques à la psychogériatrie ainsi que les résultats des examens s'y rapportant ▪ Utilise de manière optimale les moyens à disposition pour le maintien de la santé et de la qualité de vie ▪ Appuie sa pratique professionnelle sur l'approche holistique ▪ Repère les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence et les troubles psychiatriques, en recherche les causes dans le cadre de l'équipe interdisciplinaire, élabore et évalue des alternatives pour les soins et l'accompagnement de personnes les présentant ▪ Traite les dimensions sensibles et taboues d'une situation clinique ▪ Prévient la détérioration de la situation de soins et de la souffrance y afférente avec les mesures appropriées ▪ Utilise dans différents secteurs de la santé les instruments d'évaluation et de screening appropriés ▪ Identifie de manière systématique les principaux phénomènes et données ainsi que les besoins en soins préventifs, thérapeutiques, de réadaptation et palliatifs dans des situations complexes et/ou instables par une observation ciblée ▪ Identifie, analyse et évalue sur la base de critères fondés des stratégies de prévention et de coping, les défis éthiques, politiques et économiques ▪ Intègre la perspective de l'autre ▪ Maintient l'équilibre entre le soin et le respect envers l'action autodéterminée ▪ Utilise et prend en compte les différentes formes de curatelle selon la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte LPEA
Attitudes	▪ A conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence ▪ Respecte l'individualité, l'univers de vie, la dignité et les droits des personnes concernées, leurs ressources et leurs difficultés ▪ Est encline à mieux comprendre les personnes et les situations (empathie) ▪ Montre une attitude éthique dans ses interventions ▪ Est disposée à l'introspection et à une réflexion personnelle

E.2 Poser des diagnostics infirmiers	
E.2.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral pose des diagnostics infirmiers en tenant compte de systèmes actualisés de classification interne à l'institution et les priorise. Elle tient compte des ressources disponibles, des facteurs de risques, des complications possibles, des effets secondaires et des besoins d'information en matière de santé.	
Connaissances	▪ Systèmes de classification de diagnostics infirmiers spécifiques
Aptitudes	▪ Analyse, interprète et évalue les données relevées dans le cadre de l'équipe interdisciplinaire pour les soins préventifs, thérapeutiques, de réadaptation et palliatifs systématiquement en tenant compte des facteurs bio-psycho-sociaux ▪ Différencie les situations de crise des situations chroniques en tenant compte de la complexité du tableau clinique de la personne âgée ainsi que de la vulnérabilité accrue, de la chronicité, de la fragilité, de la polymorbidité et de la biographie ▪ Pose des diagnostics infirmiers appropriés, exacts et corrects ▪ Priorise et vérifie les diagnostics infirmiers posés avec la personne âgée et son entourage
Attitudes	▪ Respecte l'individualité, l'univers de vie, la dignité et les droits des personnes concernées, leurs ressources et leurs difficultés ▪ Prête une attention particulière aux personnes ainsi qu'aux décisions prises

E.3 Définir des objectifs et établir une planification	
E.3.1 Au sein de l'équipe interprofessionnelle, l'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral détermine des objectifs en se basant sur des connaissances professionnelles fondées et de son expérience.	
E.3.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral favorise une prise de décision partagée en tenant compte des souhaits, des préférences, ressources et limites de la personne âgée et de ses personnes de référence. En s'appuyant sur un jugement professionnel, elle planifie la prise en charge[2] avec la personne âgée et ses personnes de référence, dans leur intérêt.	
E.3.3 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral développe des offres de soutien, des plans de traitement et des interventions cohérents, fondés et ciblés, avec la personne âgée et ses personnes de référence ainsi qu'avec l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en tenant compte des différentes perspectives.	
E.3.4 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral évalue et développe avec la personne âgée et ses personnes de référence des stratégies et possibilités différenciées et individuelles de promotion de la santé et de prévention, ainsi que de promotion et de maintien de la qualité de vie.	
Connaissances	▪ Interprétations de diagnostics infirmiers et décisions d'intervention en tenant compte de la multimorbidité, des aspects socio-culturels, de la vulnérabilité, du risque élevé de perte d'autonomie, de la détérioration de l'autonomie fonctionnelle ▪ Capacités cognitives de la personne âgée telles que la perception et la compréhension en ce qui concerne les capacités de communication et de discernement ▪ Aspects éthiques auprès des personnes âgées (fin de vie, euthanasie, suicide assisté, conflits liés à la mort, mesures de restrictions de liberté, maltraitance/violence, droits des patients, directives anticipées, mandat pour cause d'inaptitude, etc.) ▪ Advance Care Planning ▪ Différence entre soins palliatifs généraux et spécialisés ▪ Concepts et stratégies de la promotion de la santé, de la prévention et du soutien de la qualité de vie ▪ Problèmes de gestion de la maladie (stratégies de coping)

[2] La prise en charge comprend l'accompagnement, le traitement et les soins

	▪ Dispositions sur la protection des données
Aptitudes	▪ Fixe des objectifs en s'appuyant sur une évaluation globale. Elle distingue les objectifs préventifs, de promotion de la santé, curatifs, de réadaptation, de soutien et palliatifs. ▪ Planifie des mesures basées sur les données probantes en tenant compte des ressources disponibles ▪ Recommande une fourniture de moyens auxiliaires ou d'adaptation des espaces habitables et s'engage à la transmission/continuité de traitements et/ou d'accompagnement possibles ▪ Développe le plan de traitement infirmier sur la base d'une analyse globale des problèmes
Attitudes	▪ Respecte les limites et les possibilités des personnes âgées et de leurs personnes de référence

E.4 Mener des interventions de soins	
E.4.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral assume la responsabilité au sein de l'équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle de la mise en œuvre de mesures de soins et de la continuité des soins. Elle établit une relation de confiance professionnelle avec la personne âgée et ses personnes de référence et informe sur les soins planifiés et réalisés.	
Connaissances	▪ Connaissances techniques actuelles concernant les interventions fondées sur des données scientifiques, leur utilisation, leurs possibilités et leurs limites ▪ Concepts et stratégies approfondis de la promotion de la santé, de la prévention et du soutien de la qualité de vie ▪ Principes de mesures ainsi que des offres de soutien et de traitement et leur application ▪ Directives et normes spécifiques à l'institution ▪ Approches pharmacologiques et non-pharmacologiques conformément aux lignes directrices actuelles
Aptitudes	▪ Utilise des concepts et modèles de soins infirmiers pertinents ▪ Evalue et organise des offres de soutien fondées avec la personne âgée et son entourage ▪ Assure le maintien et la promotion d'une vie en autonomie ainsi que des ressources et potentiels existants dans le contexte de la promotion de la santé et de la prévention ▪ Evalue et développe des mesures et des stratégies ainsi que leur application dans son unité/service, y compris dans des situations particulières représentant un défi et conseille l'équipe ▪ Applique des approches pharmacologiques et non-pharmacologiques de référence ▪ Comprend les spécificités de la thérapeutique médicamenteuse gériatrique et psychogériatrique, les actions et les effets secondaires des médicaments, leurs interactions ainsi que la surveillance requise ▪ Comprend l'action et les effets secondaires des médicaments psychotropes et leurs interactions avec les autres médicaments
Attitudes	▪ Respecte l'individualité, l'univers de vie, la dignité et les droits des personnes concernées, leurs ressources et leurs difficultés ▪ Respecte les droits et l'autodétermination des patients (autonomie) ▪ Est encline à mieux comprendre les personnes et les situations (empathie)

E.5 Evaluer le processus de soins infirmiers	
E.5.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral identifie et analyse les facteurs de risque et les effets des mesures de soins infirmiers prises ainsi que les complications et les effets secondaires de traitements. Elle développe en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire des mesures, des méthodes et stratégies pour la conception de la suite du processus de soins.	
E.5.2 L'expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral assure la traçabilité des mesures de soins sur la base de toutes les données pertinentes.	
E.5.3 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral intègre les liens interdisciplinaires dans sa pratique professionnelle et se connecte avec d'autres domaines spécialisés pour assurer la continuité des soins et de soutien dans la transition à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution.	
Connaissances	▪ Procédures et instruments d'évaluation ▪ Réflexion différenciée et critique lors de l'évaluation ▪ Types de pathologie ou problématiques infirmières spécifiques élargis, fonctionnement ou complications et effets secondaires potentiels d'interventions ou de thérapies ainsi que leur analyse et estimation ▪ Large répertoire de mesures, méthodes et stratégies pour traiter de tâches et d'interventions spécifiques ou des maladies, thérapeutiques et complications et effets secondaires potentiels
Aptitudes	▪ Démontre une pensée critique dans le processus de soins infirmiers; remet en question et évalue les effets ainsi que les procédures de la pratique infirmière de son unité/service, selon la situation de la personne âgée et en tenant compte des directives de l'organisation/institution ▪ Communique et présente des informations complexes de manière adaptée au destinataire dans le but de garantir la qualité des soins et de la prise en charge lors d'un transfert interne ou externe à l'institution ▪ Maîtrise différents systèmes de classification et de documentation, en évalue les avantages et les inconvénients, et promeut la qualité des soins dans leur application auprès des personnes âgées au sein de son unité/service ▪ Déduit de l'évaluation des mesures et des nouveaux objectifs et les met en œuvre dans son unité/service
Attitudes	▪ Est encline à mieux comprendre les personnes âgées et les situations (empathie) ▪ Est disposée à modifier son comportement et des situations professionnelles sur la base de résultats d'évaluation ▪ Respecte l'individualité, l'univers de vie, la dignité et les droits des personnes concernées, leurs ressources et leurs difficultés

Certificat de module soins et accompagnement

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module. Preuve de l'acquisition des connaissances du module «Conduite professionnelle dans les soins infirmiers».
Certificat de module / examen de module	▪ Deux cas, un avec orientation gériatrique et un avec orientation psychogériatrique, avec synthèse par écrit. Volume 6-10 pages pour chaque cas. ▪ Entretien professionnel de 20 minutes pour les deux cas. Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.
Durée du module	Durée indicative : 300 heures de formation
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 3 Conseil

Contenus du module conseil

F Domaine de compétences opérationnelles - Processus de communication, de conseil et d'éducation

F.1 Conseiller, informer et former les personnes âgées et leurs personnes de référence	
F.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral définit avec la participation active de la personne âgée et de ses personnes de référence, de manière différenciée les besoins en conseils, information et formation en vue de maintenir, promouvoir les compétences en matière de santé, la gestion autonome (coping, empowerment) et l'approche orientée sur les ressources de la situation de vie, des conséquences de la maladie et des prises en charge au quotidien.	
F.1.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral développe ou choisit des formes de conseil d'information et de formation à la santé appropriées reposant sur des preuves et sur l'analyse de son expérience. Elle adopte et applique de manière ciblée des méthodes de conseil et de communication pertinentes. Elle prend en compte le vécu des personnes âgées, et de leurs personnes de référence, leur contexte biopsychosocial et spirituel ainsi que leurs ressources cognitives et sensorimotrices.	
Connaissances	▪ Conseil, information, formation ciblée en fonction des ressources de la personne et prenant en compte le contexte social (communautaire), économique, culturel, les conditions de logement, les rôles et stéréotypes masculins et féminins) selon une approche systémique ▪ Modèles relatifs à la gestion - des émotions - des situations de crise - du changement comportemental ▪ Psychoéducation ▪ Counseling individuel et groupal ▪ Différents instruments de saisie des prestations ▪ Financement des soins de longue durée et aigus ▪ Réseaux internes et externes
Aptitudes	▪ Intègre l'information, le conseil et la formation dans le processus de soins ▪ Informe, conseille et instruit les personnes âgées et leurs personnes de référence en matière de gestion de situations de crises, en se centrant sur la situation, les solutions et les ressources; elle assure la mise en œuvre des mesures ▪ Permet le maintien et la réminiscence d'aptitudes et de capacités sensorielles, émotionnelles et physiques ▪ Guide les personnes concernées et leurs personnes de référence dans la gestion de symptômes et des traitements en se basant sur la situation individuelle globale. Elle prévient les crises ▪ Promeut et soutient la compétence en santé et l'empowerment des personnes âgées en prenant en compte leur entourage et en mobilisant les réseaux formels et informels ▪ Appuie ses décisions sur les principes de l'éthique professionnelle ▪ Exerce son rôle d'advocacy en faveur des personnes âgées en prenant en compte les facteurs contextuels ▪ Conseille les personnes de référence dans la mobilisation de ressources privées et institutionnelles dans l'accompagnement des personnes âgées atteintes dans leur santé physique et/ou psychique ▪ Elabore des propositions pour l'aménagement de l'entourage des personnes âgées, en général et/ou atteintes de troubles cognitifs, en particulier ▪ Dirige des groupes (personnes affectées / proches aidants)

Attitudes	▪ Respecte l'individualité, l'univers de vie, la dignité et les droits de personnes âgées et de leurs proches ▪ Respecte l'importance des rituels ▪ Se montre valorisante (constructive) et axée sur les ressources ▪ Se montre créative et flexible ▪ Est disposée à l'introspection et à une réflexion personnelle

Certificat de module conseil

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module. Preuve de l'acquisition des connaissances du module «Conduite professionnelle dans les soins infirmiers».
Certificat de module / examen de module	Planifier un conseil d'une personne âgée (conseil individuel et/ou à deux), réaliser sur place (environ 20-30 minutes), documenter et réfléchir (volume 5-7 pages). Le conseil comprend des éléments d'information et des éléments d'instruction. Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.
Durée du module	Durée indicative : 150 heures de formation
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 4 - Communication, gestion du savoir et organisation

Contenus du module communication, gestion du savoir et organisation

G	Domaine de compétences opérationnelles - Processus de communication, de conseil et d'éducation

G.1	Communiquer avec les autres soignants comme au sein de l'équipe interprofessionnelle
G.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral promeut activement une vision et une compréhension partagées des situations des soins dans l'équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle afin de garantir la mise en œuvre et la continuité des soins.	
G.1.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral assure le suivi de la transmission des informations dans le réseau interdisciplinaire et interprofessionnel et collabore dans un esprit de partenariat.	
G.1.3 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral anticipe les situations de conflit et d'agression et prend la responsabilité pour une gestion constructive des conflits	
Connaissances	▪ Pilotage du processus de prise en charge dans l'équipe interprofessionnelle ▪ Rôles et tâches des membres de l'équipe interprofessionnelle ▪ Conseil non-directif (Counseling)
Aptitudes	▪ Cultive un discours constructif et participatif ▪ Echange les informations cliniques et infirmières dans l'équipe interprofessionnelle de manière rapide et précise ce faisant elle identifie et désigne les conflits d'intérêts ▪ Initie dans l'équipe de soins le développement et la mise en œuvre de stratégies d'action et de résolution de problèmes constructives ▪ Argumente en s'appuyant sur une méthode de résolution de problème reconnue ▪ Conseille l'équipe de soins sur les mesures et les possibilités permettant d'atteindre les objectifs fixés dans des situations complexes et/ou instables présentant un défi, développe des solutions constructives
Attitudes	▪ Se montre respectueuse ▪ Démontre un sens des responsabilités ▪ Se montre ouverte à la nouveauté ▪ Se montre constructive ▪ Fait preuve d'empathie, de congruence, d'une pensée positive

G.2	Assumer d'autres tâches de communication
G.2.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral défend des contenus et des préoccupations en matière de santé et professionnels auprès de différents groupes de destinataires et collabore à des projets correspondants.	
Connaissances	▪ Charte relative aux personnes âgées (OMS, confédération, cantons, communes, etc.) ▪ Acteurs dans le domaine de la santé, social et d'assurance (au niveau de la commune, de l'entreprise, de la famille et de l'individu)
Aptitudes	▪ S'engage dans les débats sur la santé, se positionne et développe des stratégies de prévention et de promotion de la santé dans différents setting (personnes, groupes et la communauté) ▪ Représente les principes éthiques des soins infirmiers dans les discussions sur les politiques de santé liées à l'âge ▪ Représente un point de vue professionnel vis-à-vis des représentations politiques, des associations et des assureurs

Attitudes	▪ Montre de l'engagement ▪ Montre de la persévérance ▪ Est orientée vers les objectifs

H	**Domaine de compétences opérationnelles - Gestion du savoir**

H.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe	
H.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral assume la responsabilité du développement professionnel de l'équipe de soins. Elle soutient l'équipe dans la gestion des divergences entre les souhaits et les besoins de la personne âgée et la réalité économique.	
H.1.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral travaille dans des organes spécialisés et dans des événements spécialisés pour l'échange intra et interprofessionnel.	
H.1.3 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral analyse des problématiques de soins gériatriques et psychogériatriques, dirige et accompagne les réflexions éthiques de l'équipe de soins. Elle favorise le développement ultérieur d'un positionnement éthique au sein de l'équipe.	
Connaissances	▪ Différences entre stratégies et contexte opérationnel dans le domaine de travail ▪ Méthodes permettant de formuler des problématiques pertinentes et de traiter le savoir ▪ Méthodes d'acquisition du savoir et de recueil de données et de connaissances spécifiques au domaine de la santé ▪ Pertinence des différentes sources de connaissances (savoir empirique, résultats de recherche, etc.) ▪ Critères de qualité pour l'évaluation des informations ▪ Bases méthodiques pour l'implémentation de nouvelles connaissances dans son propre domaine d'activité ▪ Organes professionnels ▪ Acteurs principaux dans son champ d'activité (établissements médico-sociaux, soins à domicile, bénévoles, proches, organismes, associations professionnelles, etc.) ▪ Développements actuels dans le domaine de la santé ▪ Conduite et animation d'entretiens ▪ Démarche de résolution du dilemme éthique ▪ Sécurité au travail et protection de la santé ▪ Développement de critères de qualité professionnels ▪ Offres de formation continue
Aptitudes	▪ Prend en charge la gestion des cas à l'intérieur et à l'extérieur de son institution ▪ Accompagne les membres de l'équipe à trouver des réponses à leur questionnement professionnel ▪ Promeut et soutient le travail de réseau interprofessionnel ▪ Représente les soins infirmiers dans l'équipe interprofessionnelle, collabore en partenariat avec tous les intervenants ▪ Développe une pratique réflexive et dirige des groupes qui analysent la pratique et contribuent ainsi au développement ultérieur des compétences des membres de l'équipe en soins gériatriques et psychogériatriques. ▪ Conseille, accompagne et soutient l'équipe interprofessionnelle dans le développement d'offres en soins gériatriques et psychogériatriques préventifs, curatifs, de réadaptation, conservateurs et palliatifs ▪ Identifie les besoins individuels de formation continue des membres de l'équipe, les conseille et les motive à la participation aux formations spécifiques
Attitudes	▪ Démontre une posture professionnelle autonome ▪ Aborde les autres avec respect ▪ Est disposée à initier et à mettre en œuvre des changements

H.2 Assurer sa propre formation continue et son propre développement	
H.2.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral développe en permanence ses compétences dans les soins gériatriques et psychogériatriques en s'appuyant sur la pratique réflexive et des connaissances professionnelles fondées, basées sur les données scientifiques de tous les domaines de travail importants. Elle tient compte de l'évolution socio-démographique, sociétale et des politiques de santé. Elle collabore à des projets de recherche.	
Connaissances	▪ Connaissances actualisées des sciences infirmières ▪ Connaissances actualisées des réseaux de prise en charge ▪ Développements de la politique de santé, socio-démographiques et sociaux
Aptitudes	▪ Comprend les principes de la politique nationale de la santé et de la vieillesse, p. ex. modèles de couverture de soins et de financement pour les personnes âgées ▪ Analyse la situation clinique, institutionnelle ou de politique sanitaire au vu des divergences d'intérêts dans le domaine de la santé par rapport à la couverture sanitaire des personnes âgées. ▪ S'engage au développement de la recherche dans les domaines de la gérontologique, gériatrie et psychogériatrie et son application ▪ Développe et actualise ses savoirs professionnels
Attitudes	▪ Est disposée à se développer continuellement ▪ Se montre curieuse, motivée et ouverte à la nouveauté ▪ Est disposée à l'introspection et à une réflexion personnelle ▪ Fait preuve d'engagement

I	**Domaine de compétences opérationnelles - Processus d'organisation**

I.1 Organiser	
I.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral soutient les interventions de l'équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle dans la prise en charge des personnes âgées en situation curative et palliative prenant en compte et incluant les personnes de référence.	
Connaissances	▪ Compétences essentielles des différents groupes professionnels ▪ Diversité des skill-mix et grade-mix dans les soins de longue durée
Aptitudes	▪ Travaille de manière ciblée et dans un esprit de coopération aux projets gérontologiques, gériatriques et/ou psychogériatriques, notamment dans le cadre du développement de la qualité des soins fournis aux personnes âgées ▪ Travaille en partenariat avec les réseaux de soins ▪ Tient compte des ressources personnelles, économiques et écologiques dans son activité
Attitudes	Gestion attentive des ressources (critère d'économicité) Adopte une fonction de modèle Est ouverte au changement Est attentive à l'importance de chaque individu pour l'obtention du résultat global

I.2 Diriger dans le cadre de l'expertise professionnelle	
I.2.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral prend la responsabilité du cas dans le cadre de la mise en œuvre efficiente de la planification des soins. Elle crée des conditions appropriées pour une collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle constructive.	
I.2.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral veille à la sécurité de l'environnement de travail et soutient les collaborateurs dans la promotion de leur santé.	
I.2.3 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral analyse les problèmes importants pour la pratique, traite des données probantes et adapte la pratique des soins.	
I.2.4 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral assure la fonction de mentor dans les soins infirmiers gérontologiques, gériatriques et psychogériatriques.	
Connaissances	▪ Conduite de réunions et d'entretiens ▪ Méthodes de délibération éthique ▪ Sécurité au travail et protection de la santé ▪ Conduite professionnelle des tâches dans les institutions de la santé ▪ Organisation du système sanitaire dans les soins aigus et de longue durée ▪ Différents instruments de saisie des prestations ▪ Financement des soins de longue durée ▪ Gestion des erreurs ▪ Concepts de gestion d'entreprise, méthodes et techniques, utilité, efficience et pertinence économique ▪ Orientation future à l'intérieur d'une institution ▪ Stratégies nationales ▪ Assurance de la relève
Aptitudes	▪ Dirige et anime des groupes de travail ▪ Assume la responsabilité professionnelle et pilote les processus de soins de manière autonome ▪ Respecte les voies de prises de décision ▪ Impose des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé et s'engage en faveur d'améliorations ▪ Contribue au développement de compétences professionnelles des soins gérontologiques gériatriques et psychogériatriques ▪ Examine l'intérêt et le potentiel d'application de nouveaux développements et instruments dans son domaine de travail spécifique, les introduit et les met en œuvre ▪ Met en œuvre des mesures d'assurance qualité au sein de son unité d'organisation et en assume la responsabilité ▪ Prend des décisions en tenant compte des développements actuels, de ses propres capacités, des ressources disponibles et des besoins des personnes âgées dépendantes, et les fait appliquer ▪ Emet des propositions en prenant en considération les besoins de personnes âgées souffrant de troubles pour adapter leur environnement
Attitudes	▪ Est authentique ▪ Est disposée à remettre en question les habitudes ▪ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ▪ Démontre son engagement ▪ Fait preuve de persuasion et d'affirmation

Certificat de module communication, gestion du savoir et organisation

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module. Preuve de l'acquisition des connaissances du module «Conduite professionnelle dans les soins infirmiers».
Certificat de module / examen de module	Analyser et évaluer le processus de l'intervention sur une thématique du module planifiée et réalisée par la candidate ou le candidat avec les expertes lors d'un entretien professionnel de 20-30 minutes. Le point crucial de l'entretien professionnel est l'analyse et l'efficacité de l'intervention réalisée. La planification et la documentation de la réalisation servent uniquement à préparer l'entretien professionnel et ne sont pas évaluées. Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.
Durée du module	Durée indicative : 150 heures de formation
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 5 - Conduite professionnelle dans l'organisation

Contenus du module conduite professionnelle dans l'organisation

J	Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances

J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe	
J.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral transmet des connaissances spécialisées étayées de façon adaptée à ses interlocuteurs et les relie activement avec d'autres domaines de spécialisation de façon interdisciplinaire.	
J.1.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes dans son domaine de travail.	
J.1.3 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral encourage le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée et joue le rôle de personne de référence pour les professionnels extérieurs dans toute question relevant de son domaine de spécialité.	
Connaissances	▪ Concepts pédagogiques lui permettant de transmettre des connaissances spécialisées de manière adaptée aux destinataires ▪ Coaching de collaborateurs ▪ Mise au courant de nouveaux collaborateurs dans son domaine de spécialité ▪ Pratique réflexive des soins infirmiers ▪ Types d'évaluation
Aptitudes	▪ Collabore au sein de séminaires et d'organes spécialisés et défend les intérêts de son domaine avec professionnalisme ▪ Transmet de nouvelles connaissances de façon adaptée aux destinataires ▪ Encourage ses collaborateurs à s'approprier les changements et les innovations ▪ Favorise le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée
Attitudes	▪ Est disposée à se perfectionner en permanence ▪ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ▪ Démontre son engagement ▪ Est disposée à mener une réflexion ▪ Se considère comme une professionnelle ▪ Montre de l'estime pour autrui ▪ Fait preuve d'empathie, de coopération et de solidarité

K	**Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation**
K.1	Organiser
K.1.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral prend les décisions organisationnelles pour fournir les meilleurs soins et le meilleur accompagnement possibles des patients et de leurs personnes de référence en tenant compte des différentes compétences de toutes les catégories professionnelles impliquées dans la prise en charge.	
K.1.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral élabore des méthodes et des concepts pour assurer une organisation efficace et rentable de son domaine de spécialité, du déroulement de son travail et des processus administratifs.	
Connaissances	▪ Association de qualifications et de capacités (grade and skill mix) ▪ Modèles de direction et d'organisation des structures et des processus ▪ Importance de l'économie et de l'écologie dans le contexte de la santé publique et des soins infirmiers ▪ Principes de négociation
Aptitudes	▪ Affecte les collaborateurs en fonction de leurs compétences et tient compte de leurs points forts et de leurs points faibles individuels ▪ Met en place et dirige la collaboration professionnelle entre différentes spécialisations ▪ Pense en réseau ▪ Définit l'organisation en fonction des ressources et intègre les aspects économiques et écologiques ▪ Prend des décisions organisationnelles claires ▪ Contribue à une bonne collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle ▪ Argumente avec professionnalisme, assume la responsabilité de sa démarche et défend sa position
Attitudes	▪ A conscience de ses responsabilités ▪ Est disposée à se perfectionner ▪ Est préparée aux conflits et apte à les gérer
K.2	Diriger dans l'expertise professionnelle
K.2.1 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral assume la responsabilité des soins infirmiers, de leur qualité et de leur développement dans son unité d'organisation et exerce une fonction de modèle.	
K.2.2 L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral identifie les besoins d'innovation et participe activement à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de mesures, de normes de qualité, de lignes directrices et de concepts dans son unité d'organisation.	
Connaissances	▪ Modèles de rôles et définition des rôles (perspective sociologique) ▪ Critères d'implémentation des résultats de recherche ▪ Pratique fondée sur des données probantes ▪ Amélioration de la qualité ▪ Processus de déploiement de nouvelles connaissances dans la pratique – gestion de projet ▪ Notions élémentaires de la gestion du changement ▪ Modes d'évaluation
Aptitudes	▪ Remplit son rôle et ses tâches avec compétence ▪ Convainc sur la base d'une argumentation professionnelle ▪ Encourage et définit les processus de pratiques fondées sur des données probantes dans une équipe intraprofessionnelle et interdisciplinaire ▪ Identifie les besoins d'action de l'établissement et les met en œuvre dans sa sphère de responsabilité ou les confie au service compétent ▪ Répond de l'amélioration de la qualité dans son unité d'organisation ▪ Dirige des projets dans son unité d'organisation
Attitudes	▪ Est authentique ▪ Est disposée à remettre les habitudes en question ▪ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ▪ Démontre son engagement

Certificat de module conduite professionnelle dans l'organisation

Conditions	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module. Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers »
Certificat de module / Examen de module	Travail écrit de 10 – 12 pages, portant sur l'analyse d'une problématique rencontrée dans la pratique, liée à l'exploitation. La candidate/le candidat fait une analyse de la situation de départ, montre des concepts de solutions possibles en présentant leurs points forts et leurs points faibles et propose une approche de solution personnelle qu'elle/il motive L'application dans la pratique n'est pas incluse dans ce travail. Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.
Durée du module	Durée indicative : 100 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.